

Image not found or type unknown



CRP ou CTP ? Que choisir ?

Par **Facelode**, le **19/09/2009** à **10:55**

Bonjour,

Pour des licenciements, il faut que soit proposée aux salariés une convention. Suivant les départements, il existe la CRP (Convention de Reclassement Personnalisé) et le CTP (Contrat de Transition Professionnelle).

Le choix du CRP et du CTP dépend de quoi :
du lieu du Siège social (83), du lieu de travail (59) ou du lieu du domicile des salariés (59) ?

Pour ceux qui savent, merci de me donner la réponse.

Facelode